

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-
ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-
ELBEUF

OBJET

Commandes publique
1-1 Marché Publics

Convention pluriannuelle
et de financement au titre
du fond d'intervention
régional relative au
financement du CLS et
CLSM du territoire
Elbeuvien.

DATE DE CONVOCATION
1 er décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de membres
en exercice : **16**

Nombre de présents : **11**

Nombre de votants : **14**

La Présidente,

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de
Rouen, 53 avenue Gustave
Flaubert, 76000 Rouen, dans un
délai de 2 mois à compter de sa
publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-12-46

L'an deux mil vingt deux
le cinq décembre deux mil vingt deux à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame DUDOUE Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUE – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – M. SACHOT –
Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme CREVON – Mme BREANT –
M. LE NOE – M MAUGER – Mme DESANGLOIS

A donné pouvoir

Mme MEZRAR à Mme DUDOUE
Mme SCOTE à Mme BARRIERE
Mme JAFFRENNOU à Mme SEMIEM

Excusés :

Mme DUVAL
Mme POILPRE

M MAUGER est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la vice-Présidente, Sandrine Dudouet

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence
régionale de santé et une ou plusieurs collectivités territoriales pour réduire les
inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques
locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en
œuvre des actions, au plus près des populations. Le contrat est mis en place par
la loi HPST (hôpital, patient, santé, territoire) du 21 juillet 2009, et doit aider à
réduire les inégalités locales de santé en conformité avec le projet régional de
santé (PRS) de l'ARS.

C'est une démarche participative entre les acteurs du territoire concerné dont les
objectifs sont de :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

La convention ici présentée a pour objet d'acter les objectifs communes et le financement du CLS et du CLSM par les 9 communes engagées du territoire Elbeuvien : Elbeuf-sur-Seine, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, La Londe, Freneuse, Orival, Tourville-La-Rivière.

La proposition de financement s'organise comme tel :

- 50% de contribution financière de l'agence régional de santé du poste du coordinateur dans la limite de 25 000€.
- 50% de contribution financière par les 9 communes engagées dans le CLS, à hauteur de 0,51 € par habitants et par commune.

Soit, une contribution répartie pour chaque commune sur toute la durée de la convention :

Communes	Nbr Hab. au 1 ^{er} janvier 2022	Par an
CCAS Elbeuf sur Seine	16 515	8422 €
CCAS Saint Pierre les Elbeuf	8 251	4208 €
CCAS La Londe	2400	1224 €
CCAS Freneuse	1000	510 €
CCAS Cléon	5078	2590 €
CCAS Caudebec les Elbeuf	10 552	5381 €
CCAS Tourville la Rivière	2 491	1270 €
CCAS Orival	940	479 €
Ville de Saint Aubin les Elbeuf	8 175	4169 €

Pour l'année 2022, le montant de la contribution financière de ARS est fixé à 7 880€, soit 50% du poste, au prorata du démarrage du CLS sur l'année 2022, soit 4 mois de Septembre à Décembre 2022.

Les montants de contribution financière des 9 communes sont fixés comme tels, de Septembre à Décembre 2022 :

Communes	Nbr Hab. au 1 ^{er} janvier 2022	Sur 4 mois
CCAS Elbeuf sur Seine	16 515	2807 €
CCAS Saint Pierre les Elbeuf	8 251	1403 €
CCAS La Londe	2400	408 €
CCAS Freneuse	1000	170 €
CCAS Cléon	5078	863 €
CCAS Caudebec les Elbeuf	10 552	1794 €
CCAS Tourville la Rivière	2 491	423 €
CCAS Orival	940	159 €
Ville de Saint Aubin les Elbeuf	8 175	1389 €

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser Madame la Présidente du CCAS à signer la convention pluriannuelle et de financement au titre du fond d'intervention régional relative au financement du CLS et CLSM du territoire Elbeuvien présentée en annexe, et tout document y réfèrent.

Vu

Le code de l'Action Sociale et des Familles ;

La décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission Européenne ;

Considérant

La stratégie de déploiement des Contrats Locaux de Santé en lien avec l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;

L'objectif opérationnel du Schéma Régional de Santé prévoyant de structurer les partenariats locaux via les Contrats Locaux de Santé dans la perspective de définir des objectifs communs et partagés avec les acteurs publics tout en assurant la complémentarité des actions ;

La proposition de financement dont le montage financier s'organise comme tel :

- 50% de contribution financière de l'agence régional de santé du poste du coordinateur dans la limite de 25 000€.
- 50% de contribution financière par les 9 communes engagées dans le CLS, à hauteur de 0,51 € par habitants et par commune.

Soit, une contribution répartie pour chaque commune sur toute la durée de la convention :

Communes	Nbr Hab. au 1 ^{er} janvier 2022	Par an
CCAS Elbeuf sur Seine	16 515	8422 €
CCAS Saint Pierre les Elbeuf	8 251	4208 €
CCAS La Londe	2400	1224 €
CCAS Freneuse	1000	510 €
CCAS Cléon	5078	2590 €
CCAS Caudebec les Elbeuf	10 552	5381 €
CCAS Tourville la Rivière	2 491	1270 €
CCAS Orival	940	479 €
Ville de Saint Aubin les Elbeuf	8 175	4169 €

Pour l'année 2022, le montant de la contribution financière de ARS est fixé à 7 880€, soit 50% du poste, au prorata du démarrage du CLS sur l'année 2022, soit 4 mois de Septembre à Décembre 2022.

Les montants de contribution financière des 9 communes sont fixés comme tels, de Septembre à Décembre 2022 :

Communes	Nbr Hab. au 1 ^{er} janvier 2022	Sur 4 mois
CCAS Elbeuf sur Seine	16 515	2807 €
CCAS Saint Pierre les Elbeuf	8 251	1403 €
CCAS La Londe	2400	408 €
CCAS Freneuse	1000	170 €
CCAS Cléon	5078	863 €
CCAS Caudebec les Elbeuf	10 552	1794 €
CCAS Tourville la Rivière	2 491	423 €
CCAS Orival	940	159 €
Ville de Saint Aubin les Elbeuf	8 175	1389 €

Considérant la convention présentée en annexe ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 14
voix contre 0
Abstention 0

Article unique: D'autoriser Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle et de financement au titre du fond d'intervention régional relative au financement du CLS et CLSM du territoire Elbeuvien présentée en annexe, et tout document y réfèrent.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits